



PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2017

Présents : Victor VECCHIATO, Jean-Pierre AGRESTI, Chantal ANCE, Florence BLANCHET, Sandrine BAUP, Marine CLAVEL, Hélène COLOMBANI, Hélène MILLER, Ghyslaine ARNAUD IALYNKO, Huguette CARRON, Isabelle GAUTHIER, Gabriel PERO, Hervé LABADIE, Jean-Louis SERRE, Alain CHABUEL, David LOOSE, Jean-François BOVE,

Absente excusée : Annie BLANC, Pierre JAIL, René RIGAUX

En présence également de : Fanny GARCIA, Directrice générale des Services

Secrétaire de séance : Ghyslaine ARNAUD IALYNKO

1. Approbation des PV du dernier conseil municipal

Le PV est adopté à l'unanimité.

2. Finances - Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs

La création de la commune nouvelle et le renouvellement du conseil municipal impliquent de procéder à la constitution d'une commission communale des impôts directs (CCID).

La CCID participe au recensement et au classement des immeubles, opérations déterminantes pour la fixation des impôts locaux payés par les contribuables et pour les recettes fiscales perçues au bénéfice de la collectivité.

Une délibération doit être prise fixant le groupe des 12 noms de commissaires titulaires, et des 12 suppléants.

La désignation des nouveaux commissaires et de leurs suppléants doit être constituée en s'attachant à ce que les différentes catégories de contribuables soient équitablement respectées au sein de la commission.

Proposition de constitution de la CCID de Châtel-en-Trièves :

Titulaires	Suppléants
M HOSTACHE Jean-Pierre - Agriculteur	M TURC Jean – Retraité
Mme BOVE Josette - Retraitée	M ROUX René - Employé
M REYSSET Gérard - Agriculteur	M BARBE Eric - Artisan
M SERRE Jean-Louis - Salarié	M TURC Xavier - Agriculteur
Mme GARCIN Josette - Retraitée	Mme BLANCHET Florence - Fonctionnaire
Mme GARCIA Fanny - Fonctionnaire	Mme DUCANOS Laetitia - Employée
M CARLE Patrice - Architecte	Mme DEMANDER Sophie - Agricultrice
Mme LOISEUR Nicole - Retraitée	M BOVE Sébastien – Artisan
M MARGIOTTA Cédric - Artisan	M ROUX BUISSON Florent- Agriculteur
Mme GENEVAY Odile - Infirmière	Mme RUELE Paule - Employée
M VASSEROT Christian - Agriculteur	M PATRUNO Didier - Technicien
M MORBO Richard - Artisan	M LATIL Alain - Artisan

La délibération de constitution de la CCID de Châtel-en-Trièves est acceptée à l'unanimité.

3. Administration générale - Désignation des représentants de la commune au sein des commissions de travail de la communauté de communes du Trièves

Commissions intercommunales	Titulaire	Suppléant
CLECT	Victor VECCHIATO	
Aménagement de l'espace	Jean-Pierre AGRESTI	Gabriel PERO
Culture et Patrimoine	Jean-Pierre AGRESTI	Florence BLANCHET Pierre JAIL
Eau	Jean-Louis SERRE	Jean-Pierre AGRESTI
Economie - Agriculture	Gabriel PERO Alain CHABUEL	Jean Louis SERRE
Finances	Victor VECCHIATO	Jean-Pierre AGRESTI
Jeunesse	Hélène COLOMBANI	Isabelle GAUTHIER
Déchets	Hervé LABADIE	Hélène COLOMBANI
Petite enfance	Sandrine BAUP	Florence BLANCHET
Sentier	Alain CHABUEL	David LOOSE
Tourisme	Gabriel PERO	Hélène MILLER
Vie scolaire	Hélène COLOMBANI	Isabelle GAUTHIER Annie BLANC

Cette liste est approuvée à l'unanimité. Afin que l'ensemble des conseillers municipaux soient informés des temps de travail organisés par la communauté de communes, il est décidé que les dates des commissions seront communiquées à l'ensemble des élus du Conseil municipal.

4. Finances - Révision des attributions de compensation

a. Approbation du rapport de la CLECT du 5/12/2016

Lors de sa séance du 19 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé, dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 5 décembre 2016 concernant :

→ le financement du très haut débit sur le territoire

Commune	Nombres de prises	Coût total	Cout annuel sur 8 ans
Cordéac	203	21 132 €	2 641 €
Saint-Sébastien	210	21 861 €	2 733 €
Châtel-en-Trièves	413	42 993 €	5 374 €

→ la fermeture du bureau d'information touristique du col de l'Arzelier et la restitution du bâtiment Col Chic à la commune de Château Bernard :
Cession du bâtiment à l'euro symbolique à la commune de Château Bernard.

Fermeture du bureau d'information géré par la communauté de communes
 Restitution à la commune de la charge transférée relative au frais de personnel en 2012 soit 25 864€
Pas d'impact sur les attributions de compensation de la commune

b. Approbation du rapport de la CLECT du 9/01/2017

Lors de sa séance du 30 janvier 2017, le conseil communautaire a approuvé, dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 9 janvier dernier concernant :

- L'ajustement des attributions de compensation des communes ayant délégué tout ou partie de la compétence Ecoles à la CCT compte tenu de la hausse constatée du coût de fonctionnement de la compétence entre 2011 et 2016 s'appuyant sur les grands principes suivants :
 - Un besoin financier estimé à 140 000 €
 - Une répartition par commune, selon le coût par élève, soit 219.1€ / an
 - Un coût réévalué tous les 2 ans

Communes	Nb d'enfants	Montants pris en charge en 2017
Cordéac	3	657 €
Saint-Sébastien	32	7 011 €
Châtel-en-Trièves	35	7668 €

- La fermeture du bureau d'information touristique de Monestier de Clermont
 Suite à la fermeture du bureau d'information de Monestier de Clermont, la commune a souhaité que son attribution de compensation versée soit diminuée de 1 000 € pour tenir compte de cette situation.
Pas d'impact sur l'attribution de compensation de Châtel-en-Trièves.
- L'imputation des attributions de compensation destinées au financement de la participation de la CCT au déploiement du Très Haut Débit par le Conseil Départemental en section d'investissement comme le permet la nouvelle rédaction de l'article 1609 nonies C du CGI.

c. Approbation des nouveaux montants des attributions de compensation pour les communes historiques de Cordéac et de Saint-Sébastien

Conformément à l'article 1609 nonies C 1^{er} bis du Code Général des Impôts, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte des deux rapports de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Impact de l'approbation des deux rapports sur l'attribution de compensation de Châtel-en-Trièves :

Commune	AC 2016	Financement école	AC modifiée pour 2017
Cordéac	186 832 €	-657	186 175 €
Saint-Sébastien	108 390 €	-7011	101 379 €
Châtel-en-Trièves			287 554 €

+ un coût de 5 374 € à prévoir en investissement sur le financement du THD sur 8 ans (2017-2024)

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité pour approuver les deux rapports de la CLECT ainsi que la nouvelle attribution de compensation de Châtel-en-Trièves telles que proposée par la communauté de communes.

5. Urbanisme - Transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes du Trièves

La communauté de communes demande à l'ensemble des collectivités du Trièves de se prononcer avant le mois de mars 2017 sur la volonté ou non de construire un PLU à l'échelle intercommunale.

Les éléments soulevés par les membres de la commission « Développement communal » sont les suivants :

- La construction d'un PLU à l'échelle intercommunale semble pertinente pour construire un projet de territoire Trièves qui donnerait à la Communauté de communes une plus grande cohérence territoriale et politique et lui permettrait donc de s'affirmer comme un échelon territorial important, face au développement des autres EPCI
- Sont rappelées cependant les contraintes fortes en matière d'urbanisme imposées par le PLU qui reprend les objectifs du SCOT, auxquelles échappe à ce jour Châtel-en-Trièves qui est au RNU. Quelles sont les marges de manœuvre politiques laissées par un PLUI à Châtel-en-Trièves ?
- L'élaboration d'un PLUI demande un travail important d'implication des élus de chacune des communes. Or les chantiers aujourd'hui sont déjà importants pour lancer la commune nouvelle. Plus généralement le mandat actuel est déjà chargé, notamment pour la communauté de communes avec la parution de la loi Notre et la préparation des transferts de compétences obligatoires pour 2020.

Il est donc proposé de répondre pour l'instant négativement à la question du transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes et à la réalisation d'un PLUI. La commune nouvelle de Châtel-en-Trièves, avant de s'atteler à ce gros dossier doit d'abord poser les bases de son fonctionnement et harmoniser la vision de son développement.

L'élaboration d'un PLUI pourrait être un thème fort de travail du prochain mandat démarrant en 2020, tant pour la communauté de communes que pour Châtel-en-Trièves.

Il est précisé que si une majorité de communes décide d'aller au PLUI, il faudra tout de même que Châtel-en-Trièves se place dans une position dynamique et volontaire pour peser dans la définition des grands équilibres du développement du territoire Trièves.

D'autre part, il est proposé que soit annexé à la délibération de refus du PLUI un courrier à l'attention du Président de la communauté de communes, exprimant avec plus de précisions le positionnement de la commune, l'importance du dossier et la volonté des élus de Chatel d'en faire un sujet majeur pour 2020.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité pour refuser la réalisation d'un PLUI à l'échelle du territoire Trièves.

6. Ressources humaines :

a. Tableau des effectifs du personnel municipal de Châtel-en-Trièves

Cadre	Emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Attaché	Direction générale des services	A	1	35 heures
Rédacteur	Secrétaire de Mairie	B	1	30 heures
Adjoint administratif principal	Agent de bureau	C	1	15.26 heures (mi-temps de droit)
Adjoint administratif	Secrétaire de Mairie	C	1	35 heures
Agent de maîtrise	Responsable des équipes techniques	C	1	35 heures
Adjoint technique	Agent polyvalent	C	1	35 heures
Adjoint technique	Agent polyvalent	C	1	24 heures
Adjoint technique	Agent d'entretien	C	2	10 heures
Adjoint d'animation	Agent d'accompagnement du car scolaire	C	1	13.65 heures
Adjoint d'animation	Agent en charge de l'animation temps périscolaire et de la gestion du Parc Résidentiel de Loisirs	C	1	24 heures

Le tableau des effectifs est accepté à l'unanimité.

b. Evolution d'un poste d'agent polyvalent du service technique

Il est proposé d'étendre le deuxième poste d'agent technique polyvalent, à une durée de 35 heures hebdomadaires.

En effet, le temps de travail hebdomadaire de ce poste (24h) ne permet pas à ce jour de couvrir les besoins du service. D'autre part, l'extension du temps de travail sur ce poste permettra à la commune de développer les activités en régie (entretien des bâtiments, déneigement, tonte, élagage) et donc de diminuer le recours à des prestataires de services privés.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité avec une abstention.

c. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec le Centre de gestion concernant la médecine préventive et la santé au travail

Il est proposé que la commune passe convention avec le Centre de gestion de l'Isère afin que celui-ci soit chargé de mettre en œuvre un service de santé au travail, pour tous les agents de la commune (titulaires et contractuels de droit public et privé). Ce service comprend :

- Du conseil auprès de la collectivité sur l'adaptation des conditions de travail
- Une analyse des postes de travail, des exigences physiques et psychologiques et des rythmes de travail afin de mettre en œuvre d'éventuelles surveillances particulières et des aménagements
- Le suivi médical des agents :
 - o Réalisation d'un dossier de santé médical pour chacun des agents

- Planification des visites médicales obligatoires (visites d'embauche, visite périodique tous les 2 ans et visites occasionnelles à la demande de l'agent)

La gestion des effectifs et des visites médicales se fait par l'intermédiaire du portail MEDTRA, interface de communication entre le Service de Santé au Travail et la collectivité.

Conditions tarifaires : cotisation mensuelle fixée à 0.60 % de la masse des rémunérations versée aux agents de la collectivité.

La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2017 et cela pour une durée de 3 ans.

La délibération est prise à l'unanimité.

d. Réalisation du Document unique :

- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention « interventions prévention des risques professionnels » avec le Centre de gestion pour la réalisation du Document Unique de Châtel-en-Trièves :**

Les évolutions de la réglementation ont clairement confirmé l'obligation faite aux élus et aux services de définir, planifier et mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels, ce qui passe par la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et au contrôle de l'application de ces règles.

Le Centre de gestion de l'Isère organise l'intervention de professionnels de la Direction Santé et Sécurité au Travail au bénéfice des collectivités qui en formulent la demande pour les accompagner dans leur pilotage et leur développement d'actions en matière de prévention des risques professionnels incluant les risques psycho-sociaux.

Le Centre de gestion intervient dans ce cadre comme conseiller de l'autorité territoriale (le Maire), l'employeur restant responsable de ses décisions.

Le montant de la participation due par la collectivité en contrepartie de ces prestations est fixé annuellement par le Conseil d'administration du Centre de gestion.

La convention prendrait effet à compter du 1^{er} février et cela pour une durée de 3 ans.

Nature de l'intervention prévue dans le cadre de cette convention pour l'année 2017 : accompagnement mutualisé d'aide à l'élaboration du document unique des risques – Coût : 550 € à prévoir sur le budget de fonctionnement.

La délibération est prise à l'unanimité.

- **Présentation de la démarche de réalisation du Document Unique**

Selon le décret N°2001-1016 du 5 novembre 2001, tout employeur, qu'il soit public ou privé, est tenu de réaliser une évaluation des risques professionnels. Celle-ci consiste à identifier et à hiérarchiser les risques auxquels sont soumis les agents d'une collectivité, dans leurs activités au quotidien.

Le résultat de cette évaluation est transcrit dans un document de synthèse, appelé « document unique ».

Concrètement, la démarche d'évaluation des risques repose sur une méthodologie visant à :

- Recenser les activités exercées par les agents (entretien des locaux, préparation des repas, taille des haies, interventions sur des installations électriques...)
- Identifier les risques associés à ces activités (risques chimiques, risques de chutes de plain-pied, risques de coupure, risques électriques...)
- Evaluer les risques de manière à déterminer des priorités d'action,

- Proposer des mesures, dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel (sensibilisation à l'utilisation des produits d'entretien, aménagement de la cuisine, rappel des consignes d'utilisation du taille-haie, habilitation électrique...)

Le document unique n'est pas figé : c'est un document vivant et opérationnel, qui doit être mis à jour au moins une fois par an, mais aussi lors de toute modification de poste de travail, de toute décision d'aménagement importante ou de toute information supplémentaire concernant l'évaluation des risques. A titre d'exemple, l'achat d'un nouveau produit, l'acquisition d'une nouvelle machine, une évolution dans l'organisation du travail, l'emménagement dans de nouveaux locaux impliquent une actualisation du document unique.

L'évaluation des risques professionnels, au-delà de la rédaction du document unique, représente pour la collectivité une véritable occasion de s'engager dans une démarche de prévention.

La commune souhaite s'engager dans une démarche de réalisation collective, pilotée par le Centre de Gestion, rassemblant les communes de Châtel-en-Trièves, Saint-Jean d'Hérans, Lavars et Pellafol.

- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Fond National de Prévention de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Il est proposé de solliciter une aide de la Caisse des dépôts et consignations pour couvrir les frais relatifs à la réalisation du Document Unique (frais de l'accompagnement du Centre de gestion et de l'investissement en temps de l'agent en charge du suivi du dossier).

La délibération est prise à l'unanimité.

7. Finances – Mise en place du prélèvement automatique

Le nouveau Conseil municipal doit délibérer afin d'autoriser la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des loyers.

La délibération est prise à l'unanimité.

8. Présentation de la feuille de route des délégations suivantes :

Gabriel Péro, 2nd adjoint au Maire, en charge du développement économique présente la feuille de route de sa délégation :

- **Réaliser un diagnostic global des éléments constitutifs de l'économie de Châtel-en-Trièves**
 - La Marmottière
 - Parc Résidentiel de Loisirs
 - Les logements
 - Les salles
 - Les terrains constructibles mobilisables pour accueillir de l'activité
 - Etc.
- **Développer l'emploi sur la commune**
 - Recenser l'ensemble des personnes exerçant une activité économique sur la commune
 - Réaliser des entretiens afin de connaître leur activité et d'identifier des axes de développement
 - Faciliter de nouvelles installations, en mettant en place des outils d'attractivité, définis en lien avec la communauté de communes du Trièves (Guillaume Grandferry / Christine Tassan)

- **Développer les activités de loisirs via le tissu associatif**
 - Faciliter l'émergence du café associatif sur le Domaine de Talon
 - Faciliter le développement des activités de loisirs de toutes sortes : activités équestre, randonnée, cyclotourisme, etc.
- **Développer une capacité à communiquer sur les atouts économiques de la commune**
 - Mettre en place des outils de communication pour faire connaître la richesse du territoire via des supports distribués dans le cadre du PRL (gîte d'accueil), le site internet de la commune, la page Facebook, etc.

Jean-Louis Serre, 4^{ème} adjoint au Maire, en charge de l'énergie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement présente la feuille de route de sa délégation :

- **Eau – Assainissement : Préparer le transfert de compétence vers la communauté de communes du Trièves en 2020**
 - Assurer une prise de contact avec l'élu référent à la communauté de communes, Christophe DRURE
 - Mesurer l'ensemble des impacts du transfert pour la commune de Chatel-en-Trièves
 - Participer aux réunions prévues sur ce sujet
- **Suivi des dossiers DUP dans le cadre de la protection des captages**
Suivre l'avancée des dossiers de périmètres de protection sur les communes historiques de Cordéac, Saint-Sébastien et sur le Syndicat des eaux :
 - Etudes
 - Acquisitions foncières
 - Réalisation des travaux
- **Suivre la réalisation du projet de renouvellement du réseau et de l'implantation d'un nouveau réservoir dans le cadre du Syndicat des Eaux**
 - Prendre connaissance du projet en lien avec Christophe Bonnet et Jean-Pierre Agresti
 - Participer aux réunions du Conseil syndical
 - Préciser le plan de financement de l'opération
 - Faire le lien avec le Conseil municipal de Châtel-en-Trièves
- **Suivre le développement du Très Haut Débit (THD)**
 - Prise de contact avec les services du Département de l'Isère
 - Suivre les délais de réalisation pour la commune de Châtel-en-Trièves
- **Mettre en place une politique de réduction des consommations énergétiques par la mise en œuvre des deux outils animés par le SEDI à savoir :**
 - La mise en place du Conseil en énergie partagé (CEP) pour les bâtiments
 - La réalisation d'un diagnostic éclairage public sur les deux communes historiques

Hélène Colombani, 5^{ème} adjointe au Maire, en charge du social, de la vie scolaire et de la communication présente la feuille de route de sa délégation :

- **S'assurer de la mise en œuvre de toute l'organisation liée au développement de l'école :**
 - Cantine
 - Transport scolaire
 - Garderie
 - Relation avec les parents
 - Contact avec les politiques
 - Fixation des prix
 - Ressources humaines
- **Suivi du PEDT :**
 - Suivre la révision du PEDT de l'école de Cordéac, inscrit dans le PEDT global de la communauté de communes du Trièves

- Construction des temps « PEDT » avec les écoles de Tréminis et Saint-Jean d'Hérans
- **Harmoniser les pratiques sur les communes historiques concernant :**
 - Les bourses scolaires
 - Les cadeaux de fin d'année
 - Les mandats de Noël / colis des anciens
- **Assurer la parution du bulletin municipal deux fois dans l'année**
- **Reprise du site internet de Saint-Sébastien pour une mise à jour globale avec la nouvelle commune**

9. Point d'informations sur les avancées des commissions communales

Social – Vie scolaire :

Exceptionnellement, le périmètre de la classe unique de Châtel-en-Trièves comprendra les enfants de la grande section de maternelle au CM2 afin d'atteindre de manière certaine l'effectif de 15 enfants dès la rentrée 2017. Il est précisé que cette décision a été prise en concertation avec l'instituteur Patrick Beerens.

La présence d'élèves de grande section de maternelle combinée à un effectif plus important nécessite la mise en place d'une aide à la classe. L'agent communal Manon Margiotta est intéressée pour faire évoluer son poste vers de l'appui à la classe. Elle commencera donc à travailler avec l'instituteur sur certaines matinées dès le mois de mars 2017. Un plan de formation sera établi afin de doter l'agent de nouvelles compétences du fait de l'évolution de son poste (CNFPT, et formation intra à la communauté de communes).

La commission travaille à la mise en œuvre d'un service de ramassage scolaire sur la commune déléguée de Saint-Sébastien ainsi qu'à la mise en place d'un service de restauration scolaire. Plusieurs contacts ont été pris auprès de prestataires. Un service de garderie sera aussi proposé aux parents jusqu'à 18h. La commission travaille à la réalisation d'une fiche d'inscription sur les différents temps périscolaire à destination des parents d'élèves.

Communication :

La commission propose au Conseil municipal la réalisation d'un nouveau site internet pour la commune nouvelle. Cette proposition, si elle est acceptée, devra être inscrite au budget 2017.

10. Points divers

- **Point d'avancé sur le projet du Domaine de Talon**

Une esquisse a été présentée au comité de pilotage du Domaine de Talon qui doit désormais faire le choix entre deux propositions s'articulant autour de la construction ou non d'une extension à la future Mairie.

- **Projet d'étude sur la requalification des espaces publics du centre bourg de Cordéac**

Une étude sur la requalification des espaces publics sur le centre bourg de Cordéac sera réalisée avec l'appui du CAUE au cours de l'année 2017 dont les objectifs sont les suivants :

- Apaiser et requalifier la traversée du village et les espaces publics stratégiques attenants
- Requalifier le cimetière et ses abords et répondre à la problématique d'accessibilité
- Affirmer un espace public en lien avec l'école orienté vers une appropriation par les enfants et les familles (espaces de jeux)
- Définir la localisation du point de collecte des déchets et son intégration paysagère
- Impliquer les habitants de Châtel-en-Trièves dans la construction de ce projet.

La Séance est levée à 22h45